

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1 – Dénomination et adresse de la Société

Nstein Technologies Inc.
75 rue Queen, bureau 4400
Montreal, QC H3C 2N6

2 – Date du changement important

Le 14 novembre 2007

3 – Communiqué de presse

Un communiqué de presse a été diffusé le 14 novembre 2007 sur Marketwire, en français et en anglais.

4 – Résumé du changement important

Nstein annonce qu'elle a conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes mené par Valeurs mobilières Desjardins inc pour vendre, par voie de prise ferme en placement privé, 8 000 000 de bons de souscription spéciaux à un prix d'exercice de \$1.00 par bon de souscription spécial, pour un montant total brut de \$8 millions, avec option pouvant aller jusqu'à 7 millions de bons de souscription spéciaux supplémentaires à un prix d'exercice de \$1.00 par bon de souscription. L'exercice de cette option augmenterait la taille du placement à \$15 millions \$.

5 – Description circonstanciée du changement important

Nstein annonce qu'elle a conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes menés par Valeurs mobilières Desjardins inc. et incluant Valeurs mobilières TD inc. et Jennings Capital inc. (ensemble les "Preneurs Fermes") pour vendre, par voie de prise ferme en placement privé, 8 000 000 de bons de souscription spéciaux de la Société à un prix de \$1.00 par bon de souscription spécial, pour un montant total brut de \$8 000 000 ("l'Émission"). Les Preneurs Fermes ont également reçu une option pour acquérir avant la clôture de l'Émission (la "Clôture"), jusqu'à 7 000 000 de bons de souscription spéciaux supplémentaires à un prix de \$1.00 par bon de souscription spécial pour un montant additionnel allant jusqu'à \$7 000 000. L'exercice de cette option augmenterait la taille de l'Émission à \$15 000 000.

Chaque bon de souscription spécial permettra à son détenteur de recevoir une action ordinaire de la Société lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux. Les bons de souscription spéciaux seront exerçables par le détenteur en tout ou en partie et en tout temps après la Clôture sans autre considération additionnelle et les bons de souscription spéciaux seront présumés être exercés à la première des deux dates suivantes : (a) quatre mois et un jour après la Clôture et (b) la journée qui est trois jours ouvrables après la confirmation des autorités réglementaires Canadiennes du dépôt d'un prospectus simplifié définitif qualifiant les actions ordinaires émises suite à l'exercice des bons de souscription spéciaux. La Société fera les meilleurs efforts afin d'obtenir le visa d'un prospectus simplifié définitif dans les 90 jours du jour de la Clôture. Dans l'éventualité où la Société n'obtenait pas le visa avant cette date, chaque bon de souscription spécial confèrera à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire plus 0.1 d'une

action ordinaire supplémentaire sans autre considération. Jusqu'à l'acceptation du prospectus simplifié définitif de la part autorités réglementaires canadiennes, les bons de souscription spéciaux ainsi que les actions ordinaires sous-jacentes seront assujettis à une période de détention de 4 mois en fonction de la réglementation canadienne applicable sur les valeurs mobilières.

Le produit net tiré du placement sera utilisé pour accélérer le déploiement des infrastructures requises pour mieux servir les clients de la Société dont le nombre croît rapidement, développer le réseau de partenaires nécessaires à la poursuite de sa croissance, à des fins de fonds de roulement et pour des acquisitions potentielles.

Les Preneurs Fermes sont rémunérés à la Clôture par une commission payable en argent équivalent à 6% du montant total brut et en de bons de souscription spéciaux émis aux courtiers lors de la Clôture représentant 6% du nombre total de bons de souscriptions du courtier émis dans le cadre de l'Émission, chaque bon de souscription spécial permettant à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de \$1.00 pour une période de 2 ans suivant la Clôture.

Certains initiés, soit JLA Ventures (un actionnaire détenant plus de 10% des actions de la Société), Monsieur Luc Filiatreault (le Président et chef de la direction de la Société et membre du Conseil d'administration) et Monsieur André Courtemanche (un membre du Conseil d'administrateur) par le biais de la société VIAVAR Capital inc. qu'il contrôle, ont signifié leur intention d'acheter des bons de souscriptions spéciaux dans le cadre de l'Émission selon des proportions qui n'ont pas encore été déterminées. Ces initiés achèteront les bons de souscriptions spéciaux à des fins d'investissement seulement et ces achats n'affecteront pas leur position de contrôle dans le capital-actions de la Société. En conséquence, l'Émission peut être réputée constituer une opération avec une personne reliée à la Société au sens des lois en matière de valeurs mobilières. Les administrateurs indépendants ont approuvé la transaction dans son ensemble, incluant la participation des personnes reliées. Cette déclaration de changement important et le communiqué de presse sont diffusés moins de 21 jours avant la date de la Clôture puisque les discussions et négociations ont eu lieu sur une très courte période de temps avant la Clôture.

La Clôture de l'Émission est assujettie aux approbations réglementaires et conditions usuelles et à la signature d'une entente de prise ferme, et devrait avoir lieu le ou avant le 28 Novembre 2007 ou à toute autre date que pourraient convenir entre eux la Société et les Preneurs Fermes.

6 – Application des paragraphes 7.1 (2) et (3) du Règlement 51-102

Non Applicable

7 – Information omise

Non Applicable

8 – Membre de la haute direction

Le membre de la haute direction qui peut répondre aux questions concernant cette déclaration est monsieur Bruno Martel, Chef de la direction financière de Nstein. Il peut être rejoint au (514) 908-5406.

9 – Date de la déclaration

Le 23 novembre 2007.

”SIGNÉ”

Bruno Martel
Chef de la direction financière



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

La diffusion du présent communiqué de presse aux États-Unis, notamment par l'intermédiaire d'agences de transmission aux États-Unis est interdite

NSTEIN TECHNOLOGIES INC. ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ SUR UNE BASE DE PRISE FERME DE BONS DE SOUSCRIPTION SPÉCIAUX

Montréal, Québec, 14 novembre 2007 – Nstein Technologies inc. (TSX-V : EIN), *leader* en solutions de publication en ligne pour les journaux, les magazines et les fournisseurs de contenu numérique, a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes menés par Valeurs mobilières Desjardins inc. et incluant Valeurs mobilières TD inc. et Jennings Capital inc. (ensemble les "Preneurs Fermes") pour vendre, par voie de prise ferme en placement privé, 8 000 000 bons de souscription spéciaux de la Société à un prix de \$1.00 par bon de souscription spécial, pour un montant total brut de \$8 000 000 (l'"Émission").

Les Preneurs Fermes ont également reçu une option pour acquérir avant la clôture de l'Émission (la "Clôture"), jusqu'à 7 000 000 de bons de souscription spéciaux supplémentaires à un prix de \$1.00 par bon de souscription spécial pour un montant additionnel allant jusqu'à \$7 000 000. L'exercice de cette option augmenterait la taille de l'Émission à \$15 000 000.

Chaque bon de souscription spécial permettra à son détenteur de recevoir une action ordinaire de la Société lors de l'exercice des bons de souscription spéciaux. Les bons de souscription spéciaux seront exerçables par le détenteur en tout ou en partie et en tout temps après la Clôture sans autre considération additionnelle et les bons de souscription spéciaux seront présumés être exercés à la première des deux dates suivantes : (a) quatre mois et un jour après la Clôture et (b) la journée qui est trois jours ouvrables après la confirmation des autorités réglementaires Canadiennes du dépôt d'un prospectus final qualifiant les actions ordinaires émises suite à l'exercice des bons de souscription spéciaux. La Société fera les meilleurs efforts afin d'obtenir telle confirmation du dépôt d'un prospectus final dans les 90 jours du jour de la Clôture, autrement chaque bon de souscription spécial conférera à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire plus 0.1 d'une action ordinaire supplémentaire sans autre considération. Jusqu'à l'acceptation du prospectus final de la part autorités réglementaires canadiennes, les bons de souscription spéciaux ainsi que les actions ordinaires sous-jacentes seront assujettis à une période de détention de 4 mois en fonction de la réglementation canadienne applicable sur les valeurs mobilières.

Le produit net tiré du placement sera utilisé pour accélérer le déploiement des infrastructures requises pour mieux servir nos clients dont le nombre croît rapidement, développer le réseau de partenaires nécessaires à la poursuite de notre croissance, à des fins de fonds de roulement et pour des acquisitions potentielles. Les Preneurs Fermes sont rémunérés à la Clôture par une commission payable en argent équivalent à 6% du montant total brut et en de bons de souscription spéciaux émis aux courtiers lors de la Clôture représentant 6% du nombre total de bons de souscriptions spéciaux émis dans le cadre de l'Émission, chaque bon de souscription spécial permettant à son détenteur d'acquérir un bon de souscription spécial ou une action ordinaire au prix de \$1.00 pour une période de 2 ans suivant la Clôture.

Certains initiés, soit JLA Ventures, Monsieur Luc Filiatreault et Monsieur André Courtemanche (au travers de la société VIAVAR Capital inc. qu'il contrôle), ont signifié leur intention d'acheter des bons de souscriptions spéciaux dans le cadre de l'Émission selon des proportions qui n'ont pas encore été déterminées. Ces initiés achèteront les bons de souscriptions spéciaux à des fins d'investissement seulement et ces achats n'affecteront pas leur position de contrôle dans le capital-actions de la Société. En conséquence, l'Émission peut être réputée constituer une opération avec une personne liée au sens des lois en matière de valeurs mobilières. Ce communiqué de presse et la déclaration de changement important seront diffusés moins de 21 jours avant la date de la Clôture puisque les discussions et négociations ont eu lieu sur une très courte période de temps avant la Clôture.

La Clôture de l'Émission est assujettie aux approbations réglementaires et conditions usuelles et à la signature d'une entente de prise ferme, et devrait avoir lieu le ou avant le 28 Novembre 2007.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelque titre aux États-Unis. Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ou de la législation en valeurs mobilières de quelque État des États-Unis, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis que s'ils sont inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou de la législation en valeurs mobilières applicable d'un État des États-Unis ou dans le cadre d'une opération aux termes d'une dispense de cette exigence d'inscription.

A propos de Nstein Technologies inc.

Nstein Technologies (TSX-V : EIN) développe et commercialise des solutions de publication en ligne multilingues dédiées aux acteurs des métiers de la presse tels les journaux, les magazines et les fournisseurs de contenu numérique. Les solutions Nstein génèrent de nouvelles sources de revenus et réduisent les coûts opérationnels en permettant la mutualisation, la gestion et l'indexation automatisée des contenus numériques. Nstein collabore étroitement avec ses clients pour mettre en oeuvre des stratégies gagnantes fondées sur les meilleures pratiques de l'industrie de l'édition, et qui permettent l'implantation rapide de ses produits de Web Content Management, Digital Asset Management et de Text Mining Engine. www.nstein.com

- La Bourse de croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

-30-

Pour plus de renseignements :

-30-

Pour plus de renseignements : Relations avec les investisseurs

Nstein Technologies inc.

Bruno Martel
Chef de la direction financière
Tél. : 514 908-5406
bruno.martel@nstein.com

Pour plus de renseignements : Relations avec les médias

Nstein Technologies inc.

Rina Marchand
Chef marketing
Tél. : 514 908-5406
rina.marchand@nstein.com